

Mairie de Montsoul

Val d'Oise

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DES CLOTTINS N°60/2017

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- **Vu** la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle su la signalisation routière (signalisation temporaire),
- **Considérant** que l'entreprise AAXEBTP doit procéder à l'extension du réseau électrique basse et haute tension au 45 de la rue des Clottins.
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

ARRÊTE :

Art.1^{er} : À compter du lundi 06 novembre 2017 et pour une durée de 21 jours calendaires, la circulation est alternée manuellement ; la vitesse est réduite à 30km/h aux abords du chantier.

Art. 2 : Le stationnement à partir du 33 de la rue de Beauvais des deux côtés jusqu'à l'angle de la rue des clottins et de l'angle de la rue branly jusqu'à l'angle de la rue des clottins et de la nationale 1 des deux côtés sera interdit.

Art. 3 : L'entreprise AAXEBTP chargée des travaux assurera, sous sa propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation règlementaire et appropriée.

Art. 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 5 : Le remblaiement et la réfection définitive se feront obligatoirement dans la durée de l'intervention et devront être identique à l'existant.

Art. 6 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.


Art. 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :


- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Tri-Or
- Entreprise AAXEBTP

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.

Fait à Montsoul, le 18 octobre 2017

Le Maire,


Elie MELLUL



Rendu exécutoire le 18/10/2017

Affiché le : 18/10/2017

Le Maire,



Elie MELLUL